



CAMEROON



53^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DE LA FEMME (New York, 2-13 mars 2009)

Thème : Partage égal des responsabilités entre les Hommes et les Femmes en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA

**Déclaration de Son Excellence TOMMO MONTHE, Ambassadeur
Représentant Permanent du Cameroun**

New York, le 9 mars 2009

MISSION PERMANENTE DU CAMEROUN
AUPRES DES NATIONS UNIES

PERMANENT MISSION OF CAMEROON
TO THE UNITED NATIONS

22 EAST 75th STREET NEW YORK, N.Y. 10021
(212) 794 2295 FAX (212) 249-0533

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation camerounaise pour le doigté avec lequel vous conduisez nos travaux depuis l'ouverture de la présente session consacrée à la Condition de la Femme. Permettez moi en outre, d'associer à ces félicitations les membres de votre bureau qui vous assistent avec tant de dévouement et d'efficacité.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement de la République du Cameroun établit un lien entre la thématique du « partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes » et celle de la résolution de toutes les formes de discriminations et d'injustice fondée sur la différence de sexe et entraînant une différence de statut, de droits et d'obligations entre les hommes et les femmes dans la société. Il y a là un lien avec les préoccupations inhérentes à la promotion de la gouvernance républicaine et de l'Etat de droit. C'est ce lien qui inspire la stratégie du Gouvernement pour la prise en charge des inégalités entre les sexes, le souci étant d'assurer un partage égal des responsabilités entre les Hommes et les Femmes en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA.

La participation égale des hommes et des femmes à la vie publique et familiale, en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement correspond aux options démocratiques qui sous-tendent le projet de société du Chef de l'Etat, Son excellence Paul BIYA.

Les actions entreprises dans cette perspective touchent tous les secteurs clés de la vie de la nation, en l'occurrence l'éducation, la santé, l'emploi et la participation à la vie publique.

S'agissant en particulier de la Santé, thème qui nous intéresse prioritairement ici, le Gouvernement camerounais a adopté un train de mesures pour renforcer la prévention et la sensibilisation en vue de préserver l'intégrité physique et psychologique des femmes en matière de santé reproductive notamment, par l'information et l'éducation à la vie familiale ; Ces mesures visent également à éradiquer les pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment les Mutilations Génitales Féminines. A ce sujet, les exciseuses ayant renoncé volontairement à cette pratique par la remise de leur matériel de travail, bénéficient de la part du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, de l'UNIFEM, et des fonds PPTTE au titre

d'actions incitatives, des appuis financiers pour une reconversion dans d'autres activités.

Ces mesures concernent aussi l'éducation à l'hygiène et à la gestion responsable de l'environnement, la gratuité des Anti Rétro Viraux, la prévention du cancer du col de l'utérus et du sein. C'est ainsi que des campagnes de dépistage gratuit sont régulièrement organisées à travers les 10 régions du Cameroun.

En outre le Cameroun a entrepris l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de santé publique à travers des programmes tels que :

- le Programme de promotion et de financement de la santé ;
- le Programme de lutte contre la maladie ;
- le Programme de santé de la Reproduction des adolescents en cours d'exécution avec l'appui de l'UNFPA ;
- le Programme médicaments, réactifs et dispositifs médicaux essentiels ;
- le Programme d'amélioration de l'offre des soins qui consiste en la multiplication des centres de santé, l'accessibilité aux soins et l'amélioration de l'accueil ;

Monsieur le Président,

S'agissant particulièrement de la lutte contre le VIH/SIDA, un plan sectoriel « Femme-Famille » a été élaboré dans un contexte marqué par une féminisation de la pandémie avec une séroprévalence de 6,8% chez les femmes et 4,1% chez les hommes soit un ratio de 170 femmes infectées pour 100 hommes. La mise en œuvre de ce plan se poursuit avec pour axes stratégiques :

- La formation des personnels du Ministère de la Santé ainsi que ceux du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille et les autres acteurs, notamment les réseaux de femmes et des hommes, les mouvements de jeunes, les congrégations religieuses, les leaders d'opinion, les chefs traditionnels, programme soutenu par l'UNIFEM, l'UNFPA, le Ministère de la SANTE ;
- La prévention de nouvelles infections chez les femmes à travers le conseil, le dépistage volontaire et la promotion des préservatifs

masculins et féminins et l'appui à la création des Activités Génératrices de Revenus ;

- La prévention de la transmission de la mère à l'enfant ;
- L'introduction dans les programmes scolaires de l'enseignement du VIH/SIDA ;
- Le renforcement des interventions ciblant les camionneurs et les personnels militaires et de la police par l'ONG CARE Cameroon ;
- Le renforcement des interventions ciblant les femmes célibataires, les veuves, les prostituées et les familles pauvres ;
- Le développement des actions de défense, des droits et de la dignité de la femme ;
- La reconversion socio-professionnelle des prostituées qui passe par la réintroduction dans le cycle scolaire, le recrutement dans la Fonction publique camerounaise, le placement dans des entreprises privées, le financement de divers projets ;
- Et enfin, le renforcement des capacités des familles à la prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA à travers un programme de formation assurée par le Ministère de la Santé publique et le Comité National de Lutte contre le Sida.

Il faut ici souligner l'œuvre remarquable de la Première Dame du Cameroun, Madame Chantal Biya, dans la lutte contre le VIH/SIDA particulièrement en ce qui concerne la femme et la jeune fille, tant sur le plan national que régional, respectivement à travers la Fondation qui porte son nom et l'Association Synergies Africaines dont elle est la fondatrice, et qui regroupe les Premières Dames d'Afrique. Son action reconnue sur le plan international lui a valu d'être nommée ambassadrice de Bonne Volonté de l'UNESCO.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces orientations, des modules et activités de formation et de sensibilisation sont développés à l'intention des jeunes filles pendant les vacances scolaires. C'est ainsi qu'elles reçoivent des cours d'éducation à la vie et à la citoyenneté leur sont dispensés.

- Au Cameroun traditionnellement, la prise en charge des malades, y compris ceux porteurs du VIH/SIDA, concerne au premier chef, la femme et la jeune fille, considérées comme celles qui donnent la vie et qui doivent la préserver. 90% des soins sont ainsi dispensés par les femmes obligeant parfois les jeunes filles à abandonner leurs études pour s'occuper d'un parent, d'un frère ou d'une sœur malade.

Monsieur le Président,

Cette situation est aggravée par un certain nombre de pesanteurs, à savoir :

- La persistance des coutumes et préjugés défavorables à la femme, ce qui explique la persistance des mariages précoces, la scolarisation sélective des enfants, la répartition sexuée des tâches défavorables aux femmes et aux filles ;
- L'organisation patriarcale de la société, ce qui influence le partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes ;
- La persistance de la pauvreté surtout chez les femmes dans les ménages polygamiques où chaque femme assume très souvent toute seule la responsabilité de la prise en charge de sa progéniture ;
- Le faible accès aux informations et aux services sociaux de base ;
- La connaissance insuffisante des droits de la femme ;
- L'appropriation sociale insuffisante de l'approche genre ;
- Le faible niveau d'éducation des femmes et des jeunes filles.

Conscient de se déséquilibrer, le Gouvernement camerounais privilégie les actions de sensibilisation et de formation à la nécessité d'un partage équitable des responsabilités fondé sur le Genre.

Il poursuit sa démarche en vue de promouvoir un partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA.

Notre politique vise le développement socio-économique à travers la résolution des inégalités qui affectent le Genre. Elle s'intègre dans une

démarche d'équité, sans se dissocier, loin s'en faut, de la logique globale de démarginalisation de la femme et de la nécessaire implication de l'ensemble du corps social, étant donné que les problèmes de la femme se posent dans tous les secteurs.

En définitive, Monsieur le Président, on pourrait conclure en soulignant que le partage égal des responsabilités entre l'Homme et la Femme est une problématique de fond dont la recherche de solutions incombe à toute la société, recherche modulée par l'évolution progressive des paramètres culturels lourds propres à chaque communauté humaine.

Je vous remercie.